LE BOULET 18 15 28JUIN

Groupement pour la protection de Carouge

bulletin d'information

Fondé en 1975, Le Boulet est une Association qui se voue à la protection du cadre de vie, principalement urbanistique et architectural de la ville de Carouge et des régions avoisinantes. Précurseur, le Boulet a suscité un plan de site, la création d'un musée communal et de multiples actions de sauvegarde.

Notre site internet: www.leboulet.ch ***Le Boulet est sur Facebook***

C.P. 1443 - 1227 Carouge — Novembre 2023 n° 03/23 tirage 360 exemplaires Messagerie: info@leboulet.ch

ARBRES ASSOIFFES ET CANICULES

Il y a quelques années, l'opinion publique s'alarmait de la mort des forêts. Depuis la prise de conscience des effets de la crise climatique, ce sont les arbres qui sont présentés comme les sauveurs du climat. Ils absorbent du CO2, ils sont des lieux d'ombrage privilégiés lors de fortes chaleurs et, selon les espèces, ils pourront s'adapter à des climats que certains nous annoncent devenir plus méditerranéens sous nos latitudes.
Mais au fait, que savons-nous de la vie de ces arbres? C'est une question très complexe, mais qui nous impose un peu de recul dans nos appréciations, nos doutes ou nos certitudes. Si le patrimoine arboré carougeois a fait, dans le cadre de lois cantonales, l'objet d'un recensement, les plantations de nos places et promenades seraient-elles menacées par des périodes de sécheresses prolongées, comme ce fut partiellement le cas l'été dernier lors des alertes canicules?

Il y a lieu de rappeler que certains de ces grands arbres sont alimentés par des conduites à nourrices enterrées, comme ce fut le cas lors des replantations des alignements de platanes à la place du Marché, ou encore, lors des replantations bordant la route de Veyrier. D'autres par contre, comme au mail des Promenades,

De part et d'autre de la place de Sardaigne, les allées d'arbres et les parcs tranchent avec la minéralité du sol.

Les arbres du mail des Promenades ont pour plusieurs d'entre eux souffert du changement climatique.

Les alignements d'arbres bordant la route de Veyrier bénéficient de nourrices d'alimentation en eau qui devaient permettre leur croissance. Pourra-t-on, à l'avenir, lors de canicules, garantir une alimentation ?

6 Genève

Tribune de Ge

Sécheresse

La Drize à nouveau alimentée avec de l'eau potable

Comme l'an dernier, cette mesure vise à éviter l'assèchement total de la rivière, dont le débit a atteint le niveau d'alerte.

Antoine Grosjean

Vu la sécheresse qui sévit à Genève ces derniers mois, c'était prévisible. Comme l'an dernier, la Drize, dont le débit est dramatiquement bas, doit être alimentée avec de l'eau du réseau d'eau potable afin d'éviter son assèche-

presque à sec chaque été. En 2022, c'était la toute première fois qu'on avait dû avoir recours à cet artifice à Genève. Même s'il doit se résoudre à réitérer ce type d'intervention contre nature cette année, l'Etat n'envisage pas que cela devienne une habitude à terme.

Mesure exceptionnelle

«C'est une mesure exceptionnelle que nous prenons dans l'urgence, mais qui ne pourra pas durer des années», affirme Guillaume Marsac, attaché de direction à l'Office cantonal de l'eau (OCEau). Des solutions sont à l'étude tant à Genève qu'en Haute-Savoie pour soutenir le débit des petits cours d'eau transfrontaliers en été.

Récemment, un accord a été

Mais en contrepartie, une étude a été lancée pour déterminer quelle part des eaux de source peut être utilisée pour l'eau potable et quelle part doit être réservée aux milieux naturels. Il s'agit aussi de s'assurer que la diminution de ces captages permettra effectivement d'améliorer le débit des cours d'eau transfrontaliers. Les résultats sont attendus pour la fin de 2024.

«Il y a parfois de l'eau qui s'infiltre naturellement dans le terrain et il n'est pas garanti que si on arrête les pompages à la source, il y aura effectivement davantage d'eau du côté suisse de la frontière», indique Guillaume Marsac. Pour sa part, l'Etat de Genève étudie la possibilité de ré-

En 2022, l'Etat de Genève avait déjà dû injecter de à l'été passé, l'opération est reconduite cette anné

tiennent à l'avenir compte des débits d'étiage du côté suisse lorsqu'elles envisagent de mettre en œuvre des restrictions, comme celles en vigueur actuellement. Dans certaines zones des départements de la Haute-Savoie et de

de près l'état des cou canton, affirme dans édition de son jou lo-pêche», que l'an de qu'à Genève on a inj près de deux moi 20'000 m³ d'eau du r

sont sur des sols qui ont pu se durcir lors de périodes de sécheresse et qui resteront peu perméables lors de grandes pluies. Certains grands arbres puisent grâce à leurs profondes racines directement leur alimentation dans la nappe phréatique alimentée dans le bassin de l'Arve.

Il faut savoir que, lors de grandes chaleurs, la végétation arborée procure non seulement un ombrage qui variera selon la course du soleil, mais également une évapotranspiration. Les arbres ont ainsi une fonction de climatiseur et de fraicheur bienvenue. Si un chêne peut aux dires des experts évaporer jusqu'à 1000 litres d'eau par jour et un bouleau jusqu'à 75 litres, il faudrait encore que ces végétaux puissent eux-mêmes être alimentés en eau.

Ainsi, alors qu'une rivière comme la Drize dont le cours d'eau devrait être remis en surface à travers le PAV , a bénéficié cette année pendant trois mois d'une mise sous perfusion, on s'interroge sur les moyens qui à l'avenir permettront de pourvoir à l'arrosage de nos grands arbres. Ce sont en effet 50 000 m3 d'eau qui ont été déversés dans cette rivière qui était totalement asséchée.

La ville de Carouge ayant récemment été saisie d'une question écrite municipale à ce sujet, nous reviendrons sur cette délicate question lors de l'un de nos prochains numéros.

UNE PLACE DE L'OCTROI A GEOMETRIE VARIABLE

Dans notre dernier numéro, nous avons évoqué la réponse donnée au Conseil municipal à la question écrite posée par deux Conseillers municipaux qui s'inquiétaient de l'improvisation des aménagements paysagers apportés à la place de l'Octroi. Dans cette réponse, la Conseillère administrative Sonia Molinari, déléguée à l'urbanisme et aux travaux, considérait que ses services n'avaient pas à recueillir l'avis des commissions cantonales compétentes en matière de protection des sites, car la place de l'Octroi n'était pas incluse dans le périmètre de protection adjacent. Faisant ainsi abstraction du fait que la place forme à l'évidence le prolongement visuel immédiat de l'entrée de Carouge.

Changement de décor et d'argumentation lorsque l'on se réfère au Plan d'Utilisation du sol (PUS) adopté en 2016, à l'initiative de la Commune, en vue de protéger le Centre historique de Carouge. Ce PUS, qui vise à maintenir une répartition harmonieuse et équilibrée de l'habitat et des activités dans le périmètre du Vieux-Carouge, de l'Octroi, de la place d'Armes et des Promenades, inclut cette fois largement la place de l'Octroi dans son périmètre protégé!

Tatillonne dans ses prérogatives, la magistrate en charge de l'urbanisme avait invoqué dans sa réponse de légitimes compétences municipales à son sens en la matière, arguant notamment du fait qu'elle et ses services avaient toute liberté de modifier la construction de cette place, les services communaux étant dans leurs pleines prérogatives pour changer notamment la végétation originale du concours!

Il n'empêche qu'en comparant les deux délimitations de secteurs protégés ci-contre, on ne peut pas s'empêcher de considérer que cet argumentaire est décidément à géométrie variable et bien peu crédible, la place se rattachant à un tout.

Plan de site de 1982

Plan d'utilisation du sol de 2016

A PROPOS DE LA CMNS

Le 1er juin 2023, à l'occasion du renouvellement des membres des Commissions officielles, notre Association adresse la requête suivante au président du Conseil d'Etat M. Antonio Hodgers:

Avec l'arrivée d'une nouvelle législature, votre Conseil a pour mission notamment de procéder à la désignation des membres devant siéger dans des Commissions officielles. Il vous appartient entre autres de désigner, pour partie, les membres qui siégeront dans la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (L 4 05), notre Association, qui se voue par pur idéal à la protection des monuments et des sites, a l'honneur de vous proposer l'un de ses membres, soit M. Jacques Rosset, architecte.

.

Ce dernier, est un bon connaisseur des spécificités de l'architecture locale et des enjeux actuels en matière d'urgence climatique tout comme d''écobiologie. Il a œuvré en son temps plusieurs années au sein de notre Comité et pourra se révéler d'un précieux conseil auprès des instances en charge de la conservation du patrimoine genevois et en particulier carougeois.

Nous rappelons ici que, pendant de nombreuses années, un représentant de notre Association a siégé au sein de la CMNS comme vous pourrez le constater à la lecture de notre Rapport d'activité. Pouvoir retrouver un tel lien, qui correspond à la mission voulue par le législateur se révélerait assurément une mesure judicieuse.

Le 14 août 2023, c'est une réponse négative qui nous est adressée par Antonio Hodgers qui invoque la dimension locale de notre Association.

Suite à ce refus, dans un courrier du 31 août 2023, nous avons alors soulevé les faits suivants:

- Depuis 1977 et sans discontinuer jusqu'à la venue de M. Hodgers à la tête du Département du Territoire, le Boulet a toujours été constamment représenté au sein de la CMNS.
- La dernière représentante du Boulet à la CMNS de 2010 à 2014 était du reste Madame Babina Chaillot Calame, nommée dès septembre 2019 Conservatrice des monuments par M. Hodgers!
- Les cinq prédécesseurs de M. Hodgers, soit MM. Vernet, Joye, Moutinot, Müller et Lonchamp ont tous reconduit notre représentation.
- Avec la dissolution, en 2010, de la Commission cantonale du Vieux-Carouge, la présence d'un représentant de notre Association au sein de la CMNS permettait encore de garantir un rapport de proximité utile, compte tenu de l'importance de notre groupement ,qui compte aujourd'hui cent quatre-vingt membres très attachés au patrimoine historique de Carouge et de sa région.

En conclusion de cette missive adressée à M. Hodgers, en ses titres et qualité, nous précisions ceci:.

Si pendant plusieurs décades, nos lois et leur application ont permis d'assurer une représentation en lien direct avec les autorités locales et les groupements locaux concernés, nous constatons à regrets que, depuis maintenant une dizaine d'années, telle n'est plus votre volonté. Connaissant votre recherche de suivi participatif dans d'autres secteurs d'activité, nous ne comprenons pas cette position.

CAROUGE AU FIL DU TEMPS…

Documents réunis par Bernard Bard

LA COLONNE BAROMETRIQUE DE LA PLACE DU MARCHE

Déjà présente en 1908 (DR)

Peu, mais bon !

Notre ami Kykys va être content, et avec lui tous ceux qui savent ce que vaut notre place du Marché.

La colonne barométrique qui se plantait là, comme une intruse plus qu'encombrante, ne sera prochainement qu'un mauvais souvenir. Ainsi en a sagement décidé notre Conseil administratif, ce dont il doit être félicité.

Ceux qui s'intéressent aux fluctuations du mercure et à l'évolution de leurs rhumatismes pourront consulter les appareils désormais placés contre la mairie. Leurs indications n'en seront que plus officielles et fourniront éventuellement à nos braves «municipaux» l'occasion d'interpeller si les choses ne vont pas comme ils le veulent.

Journal de Carouge du 2 mai 1941

Ça y est !... Bravo !

Coup de surprise ! Ce jeudi matin, tous ceux qui passaient au haut de la place du Marché tombaient en pâmoison. C'est qu'ils redécouvraient la fontaine, débarrassée enfin de son indésirable sentinelle, la colonne barométrique.

Ça y est !... Bravo, nos édiles !

Mais... le sujet n'est point épuisé. C'est pourquoi nous nous permettrons d'y revenir vendredi prochain.

Journal de Carouge du 6 juin 1941

30 juillet 1939 (DR)

PLACE DE L'ETOILE: CAROUGE BOUGE

Après l'entrée en force du plan de quartier Etoile 1 no 30044 du PAV en 2019, un plan établi sur la base d'un projet de concours d'architecture en 2015, une partie des travaux de ce secteur a débuté avec la construction de la tour Pictet

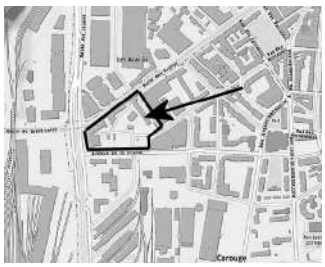

PLQ 1 et 2 avec le nouveau carrefour de la route des Jeunes et sa mise en œuvre est prévue à l'horizon 2025. Le PLQ PAV Etoile 1 prévoit de réaliser 73'800 m2 de surfaces de bureaux et de commerces et 51'701 m2 pour les logements (430 en tout) sur le territoire carougeois.

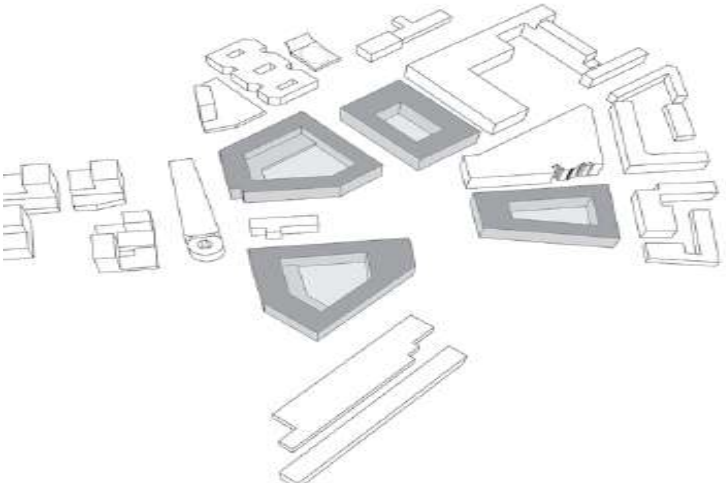

Dans le prolongement de cet important chantier d'un nouveau morceau de ville, dont le coût global, en termes d'investissements, devrait approcher les trois milliards de francs, un schéma de mobilité a été engagé.
Il prévoit de nouvelles infrastructures à partir du carrefour sud de la route des Jeunes, ainsi qu'une nouvelle liaison routière entre la rue Antoine-Jolivet– et la rue Alexandre-Gavard. Ce projet cantonal prévoit de dévier de l'avenue de la Praille le trafic individuel motorisé et de délester les rues du Léopard et des Noirettes. Dès lors, il ne sera plus possible, pour les véhicules privés motorisés, d'accéder au centre de Carouge depuis la rue Antoine-Jolivet.
Afin de desservir par un accès motorisé ce nouveau quartier, dont la mise en oeuvre a débuté, il est prévu de construire une rampe d'accès au parking centralisé. Cette rampe d'accès reliera les parkings existants et futurs du

Afin de finaliser la réalisation de ce projet, la ville de Carouge a dû octroyer une concession d'occupation du domaine public communal sur un tronçon de l'avenue de la Praille. Ceci afin de permettre la construction d'une tranchée couverte, rendant ainsi possible un accès souterrain privé pour desservir les immeubles en construction dans ce secteur. Cette concession a été octroyée au cours du mois de juin dernier par une délibération municipale.

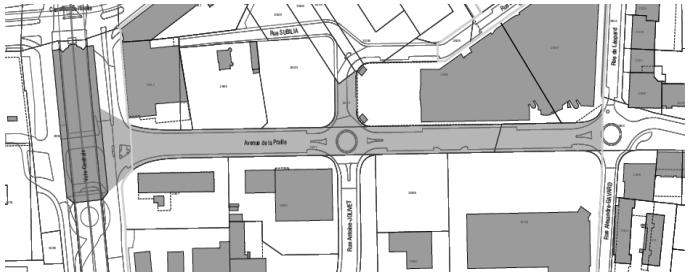

A gauche, en couleur grise, l'emprise concédée en concession d'occupation du domaine public.

A droite une vision schématique du futur tunnel.

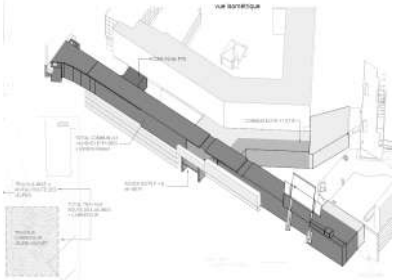

UNE ENSEIGNE HISTORIQUE MALMENEE

L'histoire de Carouge réserve une place importante à l'histoire de ses estaminets et débits de boisson qui ont jalonné la vie de notre petite cité. A l'approche du passage de l'Arve ce sont des relais et débridées qui formaient les premiers bâtiments implantés au long des voies de communication. L'un des plus anciens bâtiments conservés à ce jour est celui de l'Ecu de Savoie , aujourd'hui devenu Centre musical, et l'on peut encore citer La Marmite, devenue La Plage où aurait passé Mandrin. Par la suite, c'est à l'Hôtel des Trois Rois que serait descendu Louis-Philippe, et sans évoquer tous les autres établissements dont le nom d'origine a pu être conservé à ce jour.

Mais aujourd'hui, sous l'influence des effets de mode. une menace plane sur certains cafés qui auraient tendance à prendre des noms exotiques ou de modes éphémères. Si la liberté de commerce est une réalité, il n'empêche que certaines enseignes onbt acquis une dimension historique et patrimoniale. Tel est le cas du café de l'Aigle d'Or, situé à l'angle des rues Vautier et de la Filature.

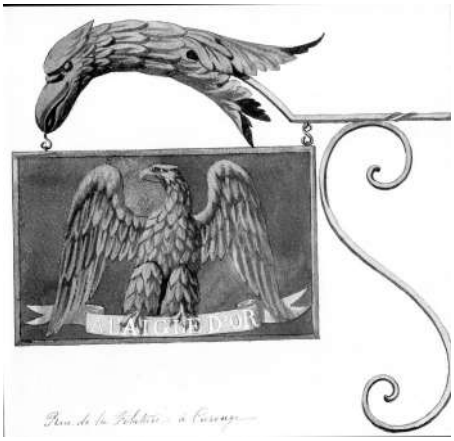

Dans un livre d'histoire paru en 1991, figure le texte suivant: *L'un des nombreux estaminets carougeois, l'Aigle d'Or, rue de la Filature, évoque le passage des armées napoléoniennes, Baptisé ensuite café Carrel, il a repris maintenant son nom d'origine.*

Sur les trois documents ci-dessus, on distingue, de gauche à droite une vue de l'enseigne du XIXe siècle (collection du Centre d'iconographie genevoise), une vue de l'enseigne telle que nous l'avons connue à ce jour et enfin l'enseigne du nouvel établissement digne de Rabelais qui vient de prendre possession des lieux.

Tout changement d'enseigne étant soumis à autorisation, on attend la réponse à une question écrite municipale posée récemment afin de comprendre comment une telle substitution a été possible.

Néanmoins, la question reste aujourd'hui posée de savoir comment éviter à l'avenir la substitution d'enseignes à valeur historique, lesquelles font partie intégrante de l'histoire de Carouge. L'une des réponses pourrait venir de la mise sous protection de tout ou partie des enseignes les plus significatives.

Dans cette réflexion il faut aussi tenir compte du poids important du patrimoine immobilier communal. Outre l'Auberge communale, un établissement qui relève directement de la Commune, la Fondation du Vieux-Carouge possède plusieurs immeubles avec des enseignes appréciées des Carougeois: La Bourse, le Cheval Blanc et les Négociants.

Ces établissements participent directement à la sauvegarde du caractère original de notre Commune dont on rappelle que le projet d'y implanter un McDonald à la place du Marché avait pu être évité lors de la votation populaire qui avait permis de sauvegarder le cinéma Bio. Dès lors il ne serait pas impossible d'envisager un classement à titre de témoignage historique de quelques enseignes à forte identification.

Coups d'œil à travers Carouge

Source de conflits lors des jours de forte affluence, notamment pendant les marchés, le passage des cyclistes va être réglementé, à l'image du reste de ce qui se pratique dans la plupart des autres villes suisses.
L'évolution des modes de mobilité dite douce, notamment à assistance électrique, rend une telle mesure nécessaire.

A la rue du Tunnel et à la rue Joseph-Girard la Fondation du Vieux-Carouge a conduit à son terme une opération de rénovation qui avait débuté fin 2013 par un rachat de ce groupe d'immeubles anciens.

Lors des période de canicule estivales de cet été, les nouveaux arrêts de bus de la ligne 7 qui ont été installés, notamment à la route de Veyrier, faisaient peine à voir. En effet la couverture d'herbe était totalement desséchée et jaunie sous les effets de la chaleur. Nul doute que les utilisateurs auraient préféré avoir une couverture intelligente avec circulation d'air par double flux et une bonne isolation, plutôt que de voir ce type de couverture, dont l'entretien va assurément poser plus de problèmes que de bénéfices.

Après avoir, dans le cadre d'une exposition, mis en évidence son contenu sur des panneaux en PVC, la direction du musée a récidivé en mettant sur chaque fenêtre un motif suggestif. Le graphisme s'apparente à une opération commerciale Ön s'interroge sur la finalité de tels panneaux qui ne mettent en valeur ni le bâtiment ni le musée. Au surplus ils ne constituent pas de bons exemples pour les commerces privés qui ne sauraient s'en inspirer.

Très belle conférence mercredi 4 octobre 2023 à la Maison de Quartier donnée par M. Philippe Ruffieux, archéologue cantonal adjoint concernant les fouilles récentes du Service d'archéologie à Carouge.
A cette occasion ont été évoquées les diverses connaissances et hypothèses concernant la localisation des ponts et les implantations humaines de l'Antiquité tardive au Moyen-Age. Celles-ci s'inspirent d'une nouvelle lecture des études menées à ce jour.

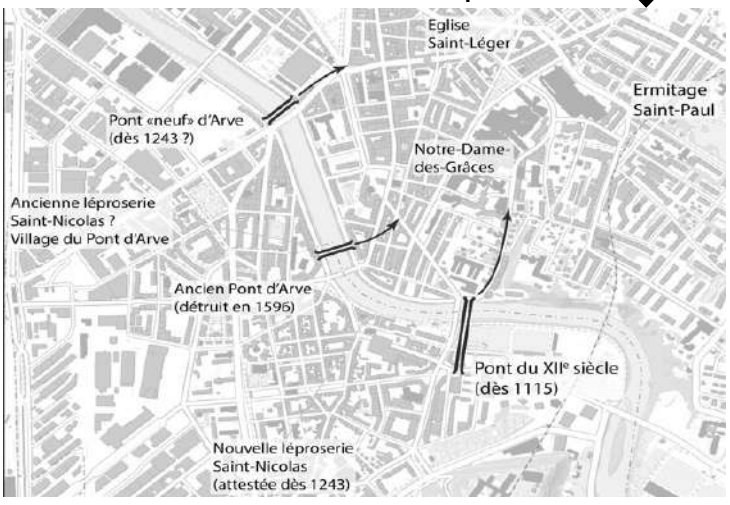

TERRASSES: PAS DE CAMPING SVP

L'apparition vers la fin de l'été de deux installations de camping dans nos rues, au surplus à un emplacement sensible, avait de quoi interpeller. Les établissements Il Mercato et Constantine au bas de la place du Marché avaient installé de telles toiles de tentes en plastique, au surplus de couleur orange, qui n'avaient rien à faire au cœur de notre cité historique. Probablement que cette dimension sensible avait dû échapper à ces commerçants peu ou mal conseillés dans leur achat.

Mais, il y a lieu ici de relever les bons exemples de terrasses carougeoises, où des toiles de tentes judicieusement disposées avec le concours de bacs à fleurs légers, généralement en bois, et la pose de quelques éléments vitrés, restent dans une dimension acceptable par rapport à l'usage du domaine public .Tel est le cas du café des Négociants ou du café du Poids public par exemple.

De par la faible hauteur des gabarits des immeubles carougeois, et la largeur des rues ,qui n'est pas à comparer avec les grands boulevards parisiens, la pose de terrasses dites « parisiennes » n'est pas possible à Carouge. Avec les normes actuelles, elles impliqueraient en effet des structures en verres triples et en métal, qui sont très lourdes et pourvues de chauffages par rayonnement.

Evitons donc à nos bistrots de telles dérives.

BILLET D'HUMEUR: C'est bien dommage

Depuis quelques années, le Comité du Boulet, sous l'impulsion de son Président, Pierre BAERTSCHI, tente de redynamiser notre association afin de lui donner un second souffle,

Ceci se traduit par l'arrivée de forces vives au sein du Comité et entre autre par la mise à jour de son site internet (www.leboulet.ch) ou encore par la mise en ligne des bulletins du Boulet depuis 2013.

Nous allons aussi lancer une campagne pour trouver des nouveaux membres et nous avons, en 2023, été présents à une reprise un samedi lors du marché avec un stand « Le Boulet ».

Et, grâce à son carnet d'adresses, notre Président, avec l'aide des membres du Comité, s'attelle à organiser 4-5 activités chaque année (au printemps et à l'automne) à l'intention des membres de notre association toujours dans l'esprit de la sauvegarde de Carouge.

En 2023, le programme a été très riche et très varié avec, au printemps, la visite de l'Ecomusée Voltaire de l'Association du Patrimoine Industriel (API) et aussi une balade à travers Carouge sur les pas de l'arrivée de la première communauté israélite à Carouge au XVIIIe siècle.

Puis, ont suivi cet automne, deux conférences à la Maison de Quartier de Carouge, la première sur les fouilles récentes du Service d'archéologie à Carouge, présentée par l'archéologue cantonal adjoint, M. Philippe RUFFIEUX, et la seconde sur la récente mise à jour, dans la commune de Carouge, du recensement architectural du canton (RAC), Par M. Matthieu DE LA CORBIERE, directeur du Service de l'Inventaire.

Ce qui est bien dommage, c'est la faible participation de nos membres à ces activités, car, pour les deux conférences, nos deux interlocuteurs nous avaient préparé deux présentations fort intéressantes et en plus axées uniquement sur Carouge...cela aurait mérité une plus forte affluence…

Mais, nous allons continuer à organiser dès 2024 d'autres activités, en espérant avoir la présence de plus de monde, histoire de motiver les membres du Comité, et aussi de montrer notre intérêt aux différents interlocuteurs invités.

Bernard BARD

SOUTENEZ NOTRE ACTION

Cotisation annuelle CHF 25.- CCP 12-18542-2 Email: info@leboulet.ch